



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Comores

Question écrite n° 44110

### Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'importance qu'a pris à Mayotte l'immigration clandestine d'origine anjouanaise. Face au flux de l'immigration illégale, le Gouvernement ne semble opter que pour une politique répressive. Pourtant, les très nombreuses arrestations et les expulsions extrêmement coûteuses pour les finances publiques ne résolvent en rien le problème. En effet, cette année, il apparaît que le nombre de clandestins à Mayotte est parvenu à un sommet jamais atteint jusqu'alors. Compte tenu de ces éléments, il estime qu'il serait plus efficace et moins coûteux de prendre des dispositions rapides afin de contribuer au développement d'Anjouan. Aussi, afin de dissuader les Anjouanais de venir clandestinement se soigner à Mayotte, il pense que l'Etat français devrait participer au financement d'un véritable hôpital à Mutsamudu. Il souhaiterait connaître les actions qu'il compte entreprendre afin de contribuer au développement d'Anjouan.

### Texte de la réponse

C'est en fait surtout le séparatisme anjouanais et la détérioration consécutive des conditions de vie dans l'île d'Anjouan, à 5 heures des côtes de Mayotte comparativement nantie, qui ont entraîné une accentuation de l'émigration clandestine (5668 reconduites à la frontière et 7023 départs volontaires en 1998). C'est cette même indépendance autoproclamée le 3 août 1997 et le coup d'Etat militaire du 30 avril 1999 à Moroni, qui ont contraint la France à replier progressivement l'essentiel de son dispositif de coopération sur les trois îles de la République Fédérale Islamique des Comores (coopération en grande part institutionnelle d'un montant de 100 MF par an jusqu'en 1996, y compris 60 coopérants ; 20 MF en 2000 dont une quinzaine de coopérants). En dehors des services essentiels (aéroport, eau et électricité, Banque centrale, hôpital principal de Moroni), la coopération résiduelle concerne le développement de proximité au bénéfice direct des populations, pour la réalisation de petits équipements et d'infrastructures sociales. C'est ainsi qu'à Anjouan interviennent trois ONF françaises (Initiative développement ; Assistance médicale internationale ; Care France) dans les secteurs de l'eau, de la santé, dont la lutte contre le choléra, et de l'éducation de base. Initiative Développement soutient notamment l'hôpital de Mremani (zone en face de Mayotte) et Assistance médicale internationale celui de Hombo (principal hôpital de l'île), y ayant notamment développé un service gynéco-obstétrique. C'est dans ce contexte du développement de proximité qu'est en cours de démarrage le Programme de développement local aux Comores (financement FAC de 20 MF), qui devrait permettre de répondre directement aux besoins les plus cruciaux des populations. Ce programme concerne aussi Anjouan, mais la mise en place récente d'un embargo par l'OUA interdit sans doute sa concrétisation immédiate dans l'île. La reprise de la coopération sur une base significative (notamment en matière hospitalière) seule de nature à inverser le processus de paupérisation et à limiter l'immigration des Anjouanais, passe de toute manière par une normalisation de la situation politique permettant de bâtir des actions d'envergure en liaison étroite avec un gouvernement légitime sur l'ensemble des trois îles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44110

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** coopération

**Ministère attributaire :** coopération

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2000, page 1916

**Réponse publiée le :** 28 août 2000, page 5049